

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                    |  |
|--------------------|--|
| Forme du produit   | : Mélange  |
| Nom commercial     | : Stelliox D 25  |
| Code du produit    | : RD-DIF-90005 90007   |
| Type de produit    | : Rodenticides, Produits biocides (p. ex. désinfectants, insecticides) |
| Groupe de produits | : Biocide  |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Destiné au grand public             |  |
| Utilisation de la substance/mélange | : Mus musculus, Rattus norvegicus, Rattus rattus |
| Utilisation de la substance/mélange | : Rodenticides                                   |
| Fonction ou catégorie d'utilisation | : Pesticides à usage non agricole (Biocides)     |

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AEDES PROTECTA  
75 rue d'Orgemont  
95210 Saint-Gratien - France  
T +33 (0)4 90 02 16 20 - F +33 (0)4 90 33 73 90  
[contact@an-protecta.eu](mailto:contact@an-protecta.eu)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société   | Adresse   | Numéro d'urgence  | Commentaire |
|--------|---|---|-------------------|-------------|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U   | 4, rue Larrey<br>49033 Angers Cedex 9                                   | +33 2 41 48 21 21 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau | 2 rue Henri-le-Guilloux<br>35043 Rennes Cedex 09                        | +33 2 99 59 22 22 |             |
| France | Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle             | 1, rue de Germont<br>76031 Rouen Cedex                                  |                   |             |
| France | ORFILA  |   | +33 1 45 42 59 59 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode                         | Place Amelie Raba-Leon<br>33076 Bordeaux Cedex                          | +33 5 56 96 40 80 |             |
| France | Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon    | BP 217<br>38043 Grenoble Cedex 09                                       |                   |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON   | 162, avenue Lacassagne<br>Bâtiment A, 4ème étage<br>69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite                    | 270 boulevard de Sainte Marguerite<br>13274 Marseille Cedex 09          | +33 4 91 75 25 25 |             |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal                            | 200 rue du Faubourg Saint-Denis<br>75475 Paris Cedex 10                 | +33 1 40 05 48 48 |             |
| France | Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche              | 45, rue Cognac-Jay<br>51092 Reims Cedex                                 |                   |             |

# Stelliox D 25

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|        |   |  |                   |  |
|--------|---|--|-------------------|--|
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG<br>Hôpitaux universitaires              | 1 Place de l'Hôpital<br>BP 426<br>67091 Strasbourg Cedex         | +33 3 88 37 37 37 |  |
| France | Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse<br>Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng | Place du Docteur Baylac<br>31059 Toulouse Cedex                  | +33 5 61 77 74 47 |  |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE<br>C.H.R.U                                   | 5 avenue Oscar Lambret<br>59037 Lille Cedex                      | 0 800 59 59 59    |  |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy<br>Hôpital Central                           | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny<br>54035 Nancy Cedex | +33 3 83 22 50 50 |  |

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: SDS EU 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, H373  
Catégorie 2

Texte intégral des mentions H : voir section 16

### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières.  
P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom  | Identificateur de produit   | %      | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]  |
|--|---|--------|--|
| Difénacoum<br>(Substance active (Biocide)) | (N° CAS) 56073-07-5<br>(N° CE) 259-978-4<br>(N° Index) 607-157-00-X | 0.0025 | Acute Tox. 1 (Oral), H300<br>Acute Tox. 1 (Dermal), H310<br>Acute Tox. 1<br>(Inhalation:dust,mist), H330<br>Repr. 1B, H360D<br>STOT RE 1, H372<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) |

# Stelliox D 25

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

| Limites de concentration spécifiques:      |   |   |
|--|---|---|
| Nom  | Identificateur de produit   | Limites de concentration spécifiques  |
| Difénacoum<br>(Substance active (Biocide)) | (N° CAS) 56073-07-5<br>(N° CE) 259-978-4<br>(N° Index) 607-157-00-X | (C < 0,02) STOT RE 2, H373<br>(C >= 0,003) Repr. 1B, H360D<br>(C >= 0,02) STOT RE 1, H372 |

Texte complet des phrases H: voir section 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

|   |  |
|---|--|
| Premiers soins général                    | : Consulter un médecin en cas de malaise.  |
| Premiers soins après inhalation           | : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.   |
| Premiers soins après contact avec la peau | : Laver abondamment à l'eau/.... En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver la peau avec beaucoup d'eau.   |
| Premiers soins après contact oculaire     | : Rincer à l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.   |
| Premiers soins après ingestion            | : Faire boire beaucoup d'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Anticoagulant.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Antidote: Vitamine K1.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| Moyens d'extinction appropriés     | : Eau. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.     |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|   |  |
|---|--|
| Instructions de lutte contre l'incendie | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.  |
| Protection en cas d'incendie            | : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. |

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

|                       |  |
|-----------------------|--|
| Procédés de nettoyage | : Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. |
| Autres informations   | : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.                                      |

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter toute exposition inutile.

# Stelliox D 25

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|   |  |
|---|--|
| Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. |
| Mesures d'hygiène                                       | : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.   |

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Conditions de stockage     | : Conserver dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| Durée de stockage maximale | : 2 année   |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

|   |
|---|
| <b>Protection des mains:</b>  |
| Gants de protection   |
| <b>Protection oculaire:</b>   |
| Lunettes bien ajustables  |
| <b>Protection de la peau et du corps:</b>                                     |
| Aucun(es) dans des conditions normales  |
| <b>Protection des voies respiratoires:</b>                                    |
| En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié |

#### Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Contrôle de l'exposition du consommateur:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                            |
|--|----------------------------|
| État physique  | : Solide                   |
| Couleur  | : rouge.                   |
| Odeur  | : Caractéristique.         |
| Seuil olfactif   | : Aucune donnée disponible |
| pH   | : 6,4                      |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion  | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Non applicable           |
| Point d'ébullition                                     | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair   | : Non applicable           |
| Température d'auto-inflammation                        | : Non applicable           |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Ininflammable.           |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : Non applicable           |
| Solubilité   | : Partiellement soluble.   |
| Log Pow  | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |

# Stelliox D 25

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Non applicable

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé  
Indications complémentaires : Anticoagulant

| Stelliox D 25    |              |
|------------------|--------------|
| DL50 orale rat   | > 2000 mg/kg |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg |

| Difénacoum (56073-07-5)    |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| DL50 orale rat             | <= 5 mg/kg                |
| DL50 cutanée rat           | <= 50 mg/kg               |
| CL50 inhalation rat (mg/l) | 0,01627 - 0,02074 mg/l/4h |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 6,4  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 6,4  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (oral).  
Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.  
Toxicité aquatique aiguë : Non classé  
Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Non classé

| Difénacoum (56073-07-5) |                                |
|-------------------------|--------------------------------|
| CL50 poisson 1          | 0,042 mg/l Oncorhynchus mykiss |
| CE50 Daphnie 1          | 0,25 mg/l Daphnia magna        |

# Stelliox D 25

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|                |           |
|----------------|-----------|
| ErC50 (algues) | 0,04 mg/l |
|----------------|-----------|

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable  
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable  
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable  
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

# Stelliox D 25

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Transport aérien

Aucune donnée disponible

### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### Règlement (UE) n° 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Ce produit contient des produits biocides

Type de produit (Biocide) : 14 - Rodenticides  
Numéro d'autorisation : FR-2013-0058  
Contient : Difénacoum (0.0025 %)

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : DENEGATION DE RESPONSABILITE: Les informations contenues dans ce dossier proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Ce dossier a été rédigée et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables. Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 453/2010 du Parlement Européen et du Conseil. Utilisez les biocides et les pesticides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Acute Tox. 1 (Dermal)               | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 1  |
| Acute Tox. 1 (Inhalation:dust,mist) | Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 1  |
| Acute Tox. 1 (Oral)                 | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 1  |
| Aquatic Acute 1                     | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1   |
| Aquatic Chronic 1                   | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1  |
| Repr. 1B                            | Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B   |
| STOT RE 1                           | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1                              |
| H300                                | Mortel en cas d'ingestion   |
| H310                                | Mortel par contact cutané   |
| H330                                | Mortel par inhalation   |
| H360D                               | Peut nuire au fœtus.  |
| H372                                | Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée   |
| H373                                | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400                                | Très toxique pour les organismes aquatiques   |

# Stelliox D 25

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

|      |  |
|------|--|
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
|------|--|

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*